

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 20 décembre 2019	N° 2019-757

Convocation du 13 décembre 2019

Aujourd'hui vendredi 20 décembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Kévin SUBRENAT à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Odile BLEIN à Mme Léna BEAULIEU
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Cécile BARRIERE
M. Jean-Louis DAVID à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Christine PEYRE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM
Mme Martine JARDINE à M. Jacques GUICHOUX
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Arielle PIAZZA à Mme Dominique IRIART
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir 11h35
M. Michel VERNEJOUL à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h25
M. Erick AOUIZERATE à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 11h55
M. Nicolas BRUGERE à Mme Magali FRONZES à partir de 12h05
M. Bernard JUNCA à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h50
M. Eric MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h00
Mme Gladys THIEBAULT à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h35
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 20 décembre 2019	Délibération
	Inspection générale des services Direction Contrôle de gestion	N° 2019-757

Rapport des administrateurs de la SEML Route des Lasers (RDL) - Information au Conseil métropolitain

Monsieur Nicolas FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport se propose de faire un point synthétique sur La route des lasers (RDL), Société anonyme d'économie mixte locale, dont Bordeaux Métropole (BM) est actionnaire à hauteur de 29,45 % du capital à égalité avec le Conseil régional. La société est ici désignée par sa dénomination sociale, soit la SEML Route des lasers, ou son abréviation la SEML RDL.

Quatre chapitres sont traités successivement : le premier, relatif à la vie sociale, énonce les principales décisions prises en Conseil d'administration (CA) et en Assemblée générale (AG) à compter du début du dernier exercice comptable arrêté jusqu'à la date de rédaction de ce rapport.

Le deuxième chapitre s'arrête sur les relations contractuelles de la société avec Bordeaux Métropole.

De plus, un point est fait sur la situation financière de la société sur la base des derniers comptes arrêtés approuvés par les instances de la société.

Enfin, un point est effectué sur les conventions réglementées et les faits marquants 2019.

Par ailleurs, est annexée à ce rapport une fiche d'identité de la société.

I - VIE SOCIALE

Les points principaux de la vie sociale de la société sur la période allant du début du dernier exercice comptable arrêté jusqu'à la date de rédaction de ce rapport, peuvent être présentés sous une forme synthétique dans le tableau qui suit.

REUNIONS DES ORGANES SOCIAUX	2018	2019*
Nombre de réunions du Conseil d'Administration	4	2
Nombre de réunions de l'Assemblée Générale	1	1
dont AG mixte	0	1

CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR	2018	2019*
Collectivités territoriales	Oui	Non
Hors collectivités territoriales	Non	Non
EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	2018	2019*
Changement du montant du capital	Non	Non
Modification de la répartition du capital entre actionnaires	Oui**	Oui**

* : jusqu'à la date de rédaction du rapport : octobre 2019.

Alain ROUSSET a été nommé au conseil d'administration du 19 mars 2018 pour présider la Société d'économie mixte locale (SEML) RDL.

** : Conformément à l'application de la loi Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe), le Département de Gironde a cédé une partie de ses actions à parts égales à la Région Nouvelle-Aquitaine et à Bordeaux Métropole, soit 11 434 parts chacune pour une valeur de 190 € l'unité.

Cette acquisition élève la participation de Bordeaux Métropole et de la Région Nouvelle-Aquitaine au capital de la SEML RDL à 45 733 parts sociales représentant 29,45% du capital pour chacune d'entre elles.

Légende : CA = Conseil d'administration ; AG = Assemblée générale

PRINCIPALES DECISIONS		
Instance	Date	Nature de la décision prise
CA	19/03/2018	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 22 juin 2017, • Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 6 novembre 2017, • Présentation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017, de l'affectation du résultat en réserve légale à hauteur de 17 K€ et en autres réserves à hauteur de 323 K€, du rapport de gestion et les conventions réglementées pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017, • Nomination du président du Conseil d'Administration de la SEML RDL : dans le cadre de la loi NOTRe, le département a cédé une partie de ses actions à parts égales à la Région et à Bordeaux Métropole. Le président Jean-Luc Gleize propose la candidature de la Région représentée par son président Alain Rousset pour présider la SEML RDL. • Présentation des projets en cours : ex-site Thalès, Laseris 1 et la Cité de la Photonique.
AG	11/06/2018	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2017, • Affectation du résultat 2017 en réserve légale à hauteur de 17 K€ et en autres réserves à hauteur de 323 K€, • Approbation des conventions réglementées.
CA	11/06/2018	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 19 mars 2018, • Points sur les projets en cours : démolition/désamiantage de l'ancien site Thales, Livraison du bâtiment pour Serma Energy à fin décembre 2018, travaux de réaménagement des parkings de la cité photonique, micro-crèche, pool bancaire, • Vente de terrains sur l'extension Laseris 1 au Barp, • Pouvoirs pour formalité.
CA	21/11/2018	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 19 septembre 2018, • Présentation des grandes lignes du budget 2019, • Règlement de la commission d'appel d'offres, • Points sur les projets.
CA	3/04/2019	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 21 novembre 2018, • Renouvellement des mandats administrateurs autres que les collectivités, • Consultation triennale relative à l'actionnariat des salariés, • Présentation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018, de l'affectation du résultat en réserve légale à hauteur de 11 K€ et en autres réserves à hauteur de 212 K€, du rapport de gestion et les conventions réglementées pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018, • Convocation à l'Assemblée générale mixte (AGM), • Revue des projets en cours.

AGM	12/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2018, • Affectation du résultat 2018 en réserve légale à hauteur de 11 K€ et en autres réserves à hauteur de 212 K€, • Approbation des conventions réglementées, • Renouvellement du mandat des administrateurs autres que les collectivités locales, • Ouverture du capital social aux salariés.
CA	25/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 3 avril 2019, • Mise en place du financement à long terme de 46 M€ maximum auprès de la Caisse régionale de crédit agricole mutuel d'Aquitaine, la Caisse d'épargne et de prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, la BNP Paribas et la société générale, et signature concomitante à celle du contrat de financement d'un contrat de subordination avec les banques visées ainsi qu'avec le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine et Bordeaux Métropole.

II - RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC BORDEAUX METROPOLE

Le seul document qui lie la SEML RDL et la Cub devenue Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2015 sont les statuts.

Au cours de l'année 2006, La Cub a souscrit à une augmentation de capital à hauteur de 756 000 € lors du Conseil communautaire du 21 juillet 2006.

Lors de ce même exercice, la conclusion d'une convention d'apport en compte courant de La Cub pour 2 500 000 € a été autorisée. Cet apport était d'une durée de 2 ans renouvelable une fois, à condition que l'apport soit remboursé à hauteur de 50%. Un versement partiel de 1 000 000 € a été effectué par La Cub le 21 février 2007. Une prolongation de cette convention de 2 années a été autorisée par le Conseil d'administration du 16 octobre 2008. En février 2009, La Cub a versé le solde de l'apport, soit 1 500 000 € tout en récupérant simultanément 50% de la première avance, soit 500 000 €. Au terme de la convention (février 2011), la SEML RDL a remboursé l'intégralité du compte courant à La Cub.

Au cours de l'année 2010, La Cub a souscrit à une seconde augmentation de capital de 1 523 900 € lors du Conseil communautaire du 26 novembre 2010 (380 975 € ont été versés le 13 décembre 2010 ; il restait 1 142 925 € à verser avant décembre 2015). Courant 2015, le solde a été versé par la Métropole à la SEML RDL dans le cadre de la libération totale du capital social.

Au cours du Conseil d'administration du 25 janvier 2013, les administrateurs ont approuvé la charte de bonne gouvernance de La Cub.

Par délibération du 29 septembre 2017, Bordeaux Métropole a consenti à la SEML RDL un apport en compte courant d'associés non rémunéré d'un montant de 3 270 000 € d'une durée de deux ans renouvelable une fois, soit quatre ans maximum.

Le financement de Bordeaux Métropole porte également sur une avance remboursable de 2 956 000 €. Cette avance sera remboursée dès que les recettes générées par le projet développé sur le site Thalès le permettront.

L'année 2018, quant à elle, a connu, conformément à la loi NOTRe, une cession d'actions du Département à la Région Nouvelle Aquitaine et à Bordeaux Métropole à part égale, soit 11 434 parts chacune pour une valeur de 190 € l'unité.

Cette acquisition élève la participation de Bordeaux Métropole et de la Région Nouvelle-Aquitaine au capital de la SEML Route des Lasers au montant de 45 733 parts sociales représentant 29,46% du capital.

III - SITUATION FINANCIÈRE DE LA SEML ROUTE DES LASERS

3.1 Objet de la SAEML

Dans le cadre de la construction du Laser Mégajoule (LMJ) en Gironde, le Commissariat de l'énergie atomique (CEA) fait appel à des industriels des secteurs du bâtiment, de l'optique, de l'électronique, de la supervision informatique, de la mécanique... L'importance et la durée de ces marchés permettent d'estimer à plusieurs centaines le nombre d'emplois durables directement induits par le projet LMJ (hors personnel du CEA et équipes de recherche scientifique nationales et internationales).

L'implantation d'entreprises – ou de leurs sous-traitants – autour du LMJ s'inscrit dans un programme global d'aménagement du territoire. La SEML RDL a été créée pour leur présenter une offre cohérente, techniquement adaptée et économiquement compétitive. Le but est de maximiser l'activité et les créations d'emplois.

La SEML a donc pour objet principal, sur le territoire de la Route des lasers, et sur le territoire du Département de la Gironde, dans le cadre de la compétence Développement économique, **toutes opérations d'acquisition, de construction, d'aménagement et de gestion de biens et droits immobiliers** permettant l'accueil d'entreprises industrielles et tertiaires ainsi que tout autre organisme œuvrant dans les domaines scientifiques, industriels et tertiaires, dans le cadre de filières technologiques, scientifiques et d'excellences du territoire tout en privilégiant le développement de la filière photonique.

3.2 L'activité en 2018 : la SEML RDL a 14 années d'existence

La SEML a été constituée le 14 juin 2004.

Zone Laseris 1

Les 6 premières années de la SEML RDL ont été marquées par les études, l'aménagement et la construction de la zone Laseris 1 au travers des projets Pupa/Bsa/Mpmm, Behl, Solgel, Pilote, Pups... Cependant, les bâtiments Solgel, Pupa, Bsa et Pilote sont restés inoccupés en 2010 par les industriels primo contractants du Laser Mégajoule (LMJ). Compte tenu du report du programme LMJ en 2014, les contrats de portage signés entre le CEA et la SEML, rendent cette dernière fortement dépendante du CEA.

En 2011, deux nouveaux bâtiments ont vu le jour, Ghibli et Dhzari sur Laseris 1, ainsi que l'aménagement de l'extension de la zone Laseris 1.

La certification ISO 14001 du Parc scientifique et technologique Laseris 1 a été obtenue en novembre 2009 et confirmée en 2016.

L'étude stratégique, lancée en 2012, a conclu que l'action de la SEML RDL (sur le territoire de la Route des lasers) devait s'élargir au territoire départemental de la Gironde et que la SEML devait intervenir sur les filières technologiques, scientifiques et d'excellence de l'Aquitaine.

L'année 2013 a été marquée par la mise en place de contrats multi-techniques afin d'assurer l'exploitation et la maintenance de certains bâtiments de la zone Laseris 1 et de la Cité de la photonique.

Des travaux d'extension du restaurant inter-entreprises se sont terminés début 2014, permettant ainsi d'accroître les capacités d'accueil de 192 places à 270 (pour un coût d'investissement de 315 k€).

L'exercice 2017 a été marqué par des travaux de réaménagement du restaurant, Le Mauka, ainsi que le renouvellement d'une partie du matériel de cuisine et le lancement d'un projet de construction d'une micro-crèche qui sera exploitée sous franchise Calins Doudou.

L'année 2018 a connu la livraison de la micro-crèche permettant d'accueillir chaque jour des enfants âgés de moins de 4 ans par petits groupes de 10 dans un environnement dédié. Il s'agit d'offrir un nouveau service aux entreprises du parc et de créer de nouvelles places d'accueil sur le territoire. L'ouverture est prévue fin 2019.

La SEML Route des Lasers propose de développer un projet de Mobilité Intelligente (projet TIM – Territoire Intelligent et Mobilité) sur l'axe Le Barp-Marcheprime. Ce projet vise à permettre la réalisation d'un démonstrateur de véhicule autonome en milieu ouvert intégrant les énergies renouvelables comme source

d'énergie.

Zone Laseris 2

La zone Laseris 2 a été aménagée. Deux projets ont été développés.

Il s'agit, d'une part, de la construction d'une ferme photovoltaïque, dénommée Parc Les Sablières, inaugurée en février 2009. A cet effet, avec la société Eosol énergie nouvelle, la SEML RDL a créé une SAS dénommée Laseosol (détenue à 44,86 % par la SEML RDL) dont l'objet est d'exploiter le parc de panneaux photovoltaïques installés sur la zone.

La société Base (SAS proposant des solutions solaires innovantes implantée à Canéjan) avec la SEML RDL (à 30%) ont décidé de créer une société civile immobilière (SCI) afin de construire un bâtiment sur lequel seront implantés des équipements de séchage solaire ; il s'agit d'implanter un démonstrateur de séchoir solaire.

En 2015, l'implantation d'un démonstrateur de séchoir solaire s'est poursuivie. Le coût du projet (terrain + bâtiment 600m² + équipement de séchage solaire) était estimé à 1,2 M€ et la livraison prévue mi-2016. La cession du terrain d'une superficie de 5 500 m² destiné au projet de démonstrateur solaire mis au point par la société BASE et au séchage de plaques forestières ou agro-alimentaires a été finalisée début 2016. Le réaménagement de l'accès routier à la zone Laseris 2 concomitamment à la réfection de la route des Sablières par la commune du Barp a commencé en 2016.

Cité de la photonique

Sur la Cité de la Photonique, des études et aménagements de la zone ont donné naissance aux bâtiments Electre, Pleione, Meropa et Sirah (en 2011).

Le bâtiment Sirah était entièrement occupé au 31 décembre 2014 et ne disposait plus d'espace disponible pour de nouveaux locataires. D'où le lancement du projet Elnath, consistant à la construction d'un nouveau bâtiment (de 1 550 m²) afin d'être en capacité d'accueillir les entreprises incubées au sein d'Alphanov.

Des études internes ont été engagées pour l'extension du bâtiment Meropa et pour l'acquisition d'une parcelle (HB 110) afin de revoir le plan de circulation, créer de nouvelles places de parking et la possibilité de construire un bâtiment supplémentaire.

L'année 2015 a été marquée par la signature de la promesse d'achat d'une parcelle de terrain d'environ 4900 m², le début des travaux du bâtiment Elnath et une 1^{ère} certification ISO 14001. La vente de la parcelle s'est concrétisée en 2016 et le bâtiment Elnath a été livré courant juin 2016.

C'est en 2016 également qu'a été mis en œuvre le projet Ecoénergies de la SEML RDL par la réalisation d'un programme d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture sur l'ensemble des bâtiments. La production issue de ces installations est auto-consommée. La puissance installée de 180 kilowatts crêtes¹ (kWc) couvre 35% de la consommation globale. En mai 2017, livraison de l'extension Meropa, bâtiment de 2 152 m² dont 1 000 m² de salles blanches entièrement dédié à la société Amplitude systèmes. Poursuite du chantier de construction du bâtiment Gienah (4 196 m² de surface plancher) dont la livraison a eu lieu au deuxième trimestre 2018. Lancement des études du projet de réaménagement de l'ensemble des circulations, parkings et espaces verts de la Cité de la photonique.

En 2018, livraison du bâtiment Gienah et signature des marchés de travaux pour le réaménagement des parkings.

Parc d'activités de l'ex-site Thalès à Pessac

Sur le Parc d'activités de l'ex-site Thalès à Pessac, l'acte authentique de vente par Thalès à la SEML RdL de l'ancien site de Pessac-Bersol été signé en novembre 2017. Par mesure de sécurité le gardiennage en 24h/24 et 7J/7 mis en place par Thalès a été maintenu. Le chantier de désamiantage/ démolition a été lancé fin 2017 et finalisé le 30 août 2018. Le bâtiment Faraday dédié à Serma Energy a été livré en décembre 2018.

3.3 Les comptes annuels

Le compte de résultat :

¹ Correspond plus ou moins à la puissance produite par les panneaux lors des meilleures journées de l'année.

En milliers d'€	REEL 2015	REEL 2016	REEL 2017	REEL 2018	Évolution 2018/2017 en K€	Évolution 2018/2017 en %
Produits d'exploitation	7 836	12 354	12 558	17 723	5 165	41,13%
Chiffre d'affaires	6 402	6 572	6 904	7 133	229	3,31%
Production immobilisée	1 206	4 743	5 494	10 230	4 736	86,20%
Subvention d'exploitation	0	30	12	20	8	63,58%
Reprises sur provision, Transfert de charges d'exploitation	225	1 010	148	341	193	130,53%
Autre produit de gestion courante	4	0	0	0	0	0,00%
Charges d'exploitation	6 807	11 724	12 428	17 786	5 358	43,11%
Dont achats et charges externes	2 519	6 240	6 768	11 808	5 040	74,47%
Dont impôt et taxes	317	375	436	531	95	21,68%
Dont salaires	561	614	600	725	125	20,92%
Dont charges sociales	288	312	319	342	23	7,07%
Dont dotations aux amortissements	2 938	4 109	4 242	4 337	95	2,24%
Dont dotations aux provisions	183	75	63	43	-20	-31,67%
Autres charges	0	0	0	0	0	0,00%
Résultat d'exploitation	1 029	630	130	-62	-192	-147,83%
Produits financiers	60	89	52	38	-14	-26,70%
Charges financières	1 358	1 354	1 282	1 114	-168	-13,14%
Résultat financier	-1 298	-1 265	-1 230	-1 075	155	-12,57%
Produits exceptionnels	1 241	1 879	1 672	1 478	-194	-11,58%
Charges exceptionnelles	365	72	81	35	-46	-56,23%
Résultat exceptionnel	876	1 807	1 591	1 443	-148	-9,31%
IS	201	388	152	82	-70	-45,76%
Résultat net	406	784	339	223	-116	-34,27%

En 2018, le chiffre d'affaires s'élève à 7 133 K€ contre 6 904 K€ en 2017, soit une évolution de 3,3 % (229 K€). Ce chiffre d'affaires correspond aux produits locatifs de la SEML RDL dont la progression s'explique principalement par l'effet année pleine des loyers du bâtiment Meropa sur la Cité de la Photonique livré en mai 2017 et par les loyers du bâtiment Gienah livré en juillet 2018. Il se décompose de 6 900 K€ de revenus locatifs, 208 K€ de produits liés à l'activité photovoltaïque, et de 24 K€ d'autres prestations.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint 17 786 K€ contre 12 428 K€ en 2017. Retraitées de la production immobilisée (10 230 K€) elles atteignent 7 556 K€ contre 6 851 K€ en 2017.

La production immobilisée se décompose à hauteur de 10 173 K€ en achats et charges externes et pour 56 K€ en impôts et taxes.

La production immobilisée de l'exercice s'élève à 10 230 K€ en 2018 contre 5 494 K€ en 2017 et correspond principalement aux investissements suivants :

- bâtiment Gienah sur la Cité de la Photonique livré en juillet 2018 pour 3 173 K€,
- démolition, désamiantage du parc Ampéris pour 2 210 K€,
- bâtiment Faraday (Serma Energy) sur le parc Ampéris livré en décembre 2018 pour 4 432 K€,
- bâtiment Zéphir (micro-crèche) pour 222 K€

Le résultat d'exploitation ressort négatif à - 62 K€ contre 130 K€ en 2017. L'exercice 2018 confirme ainsi la détérioration de la rentabilité de l'exploitation constatée sur ces derniers exercices. La baisse de la rentabilité d'exploitation entre 2017 et 2018 s'explique principalement par les coûts de portage du site Ampéris sans revenu sur 2018. Il s'agit des frais de gardiennage pour 204 K€ et de 141 K€ de taxe foncière.

Les rentabilités d'exploitation ne sont pas comparables en 2015 et 2016 compte tenu du changement de méthode comptable.

Le résultat financier est de - 1 075 K€ contre - 1 230 K€ en 2017.

Le résultat exceptionnel ressort à 1 443 K€ contre 1 591 K€ en 2017 et s'explique principalement par la reprise de la subvention d'investissement de 1 326 K€ pour 2018.

L'impôt sur les sociétés atteint - 82 K€.

Le résultat net de l'exercice 2018 atteint 223 K€ contre 339 K€ en 2017.

Le bilan :

Au 31 décembre 2018, le total bilan de la Société s'élève à 85 382 K€ contre 80 181 K€ en 2017, soit une hausse de 6,5%.

Bilan						
En milliers d'€	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017 en K€	Evolution 2018/2017 en %
Actif	73 778	72 188	80 180	85 382	5 202	7%
Capital souscrit non appelé	0					
Immobilisations	62 295	63 027	73 740	79 718	5 978	8%
Stocks et créances	1 764	2 101	3 035	3 861	826	27%
Disponibilités et VMP	9 640	7 025	3 347	1 738	-1 609	-48%
Autres	80	35	58	65	7	12%
Passif	73 778	72 188	80 180	85 382	5 202	6%
Fonds propres	37 768	37 007	35 839	34 721	-1 118	-3%
Dont subventions d'équipement	21 358	19 827	18 334	17 008	-1 326	-7%
Provisions	780	81	105	105	0	0%
Dettes financières	32 354	31 060	37 142	45 374	8 232	22%
Dettes d'exploitation et diverses	1 375	2 466	5 445	3 260	-2 185	-40%
Autres	1 501	1 574	1 649	1 922	273	17%

Les immobilisations nettes de la SEML RDL représentent 93,4 % du total bilan.

Une variation du total bilan à la hausse de 5 202 K€ est à constater entre 2017 et 2018, et s'explique principalement par les variations suivantes :

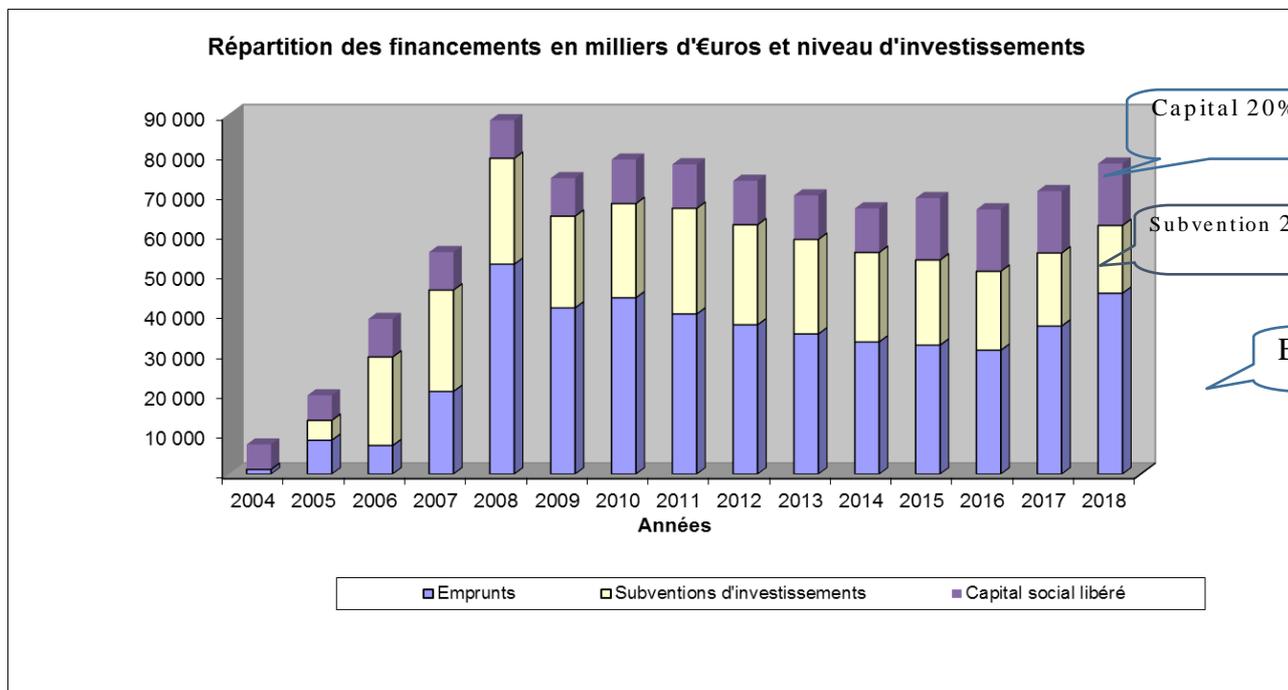
A l'actif,

- les immobilisations nettes augmentent de 5 978 K€. La variation des immobilisations brutes de 10 264 K€ correspondent aux investissements de l'exercice. Il s'agit principalement de 4,4 M€ pour le bâtiment Faraday, de 3,2 M€ pour le bâtiment Gienah et de 2,2 M€ pour le site Ampéris
- la trésorerie diminue de 1 609 K€. Cela s'explique par les financements supportés en fonds propres par la SEM Rdl.

Au passif,

- les capitaux propres diminuent de 1 118 K€ du fait essentiellement de la reprise au résultat des subventions d'investissement (- 1 326 K€) compensée partiellement par l'affectation du résultat 2018 de 223 K€ ;
- les provisions sont stables à hauteur de 105 K€ ;
- l'augmentation de 8,2 M€ des dettes financières entre 2017 et 2018 est principalement imputable à un nouvel emprunt de 4,9 M€ contracté fin 2017 et débloqué en 2018 pour faire face aux dépenses de démolition, désamiantage sur le site Thalès ainsi qu'un concours bancaire de 1,5 M€.
- la baisse des dettes d'exploitation de 2 185 K€ s'explique par le fait qu'en fin d'exercice un certain nombre de factures ont été réglées au regard de l'avancée des travaux. Ce poste connaît de très importantes variations au vu du développement que connaît la SEML Rdl.

Afin de supporter les investissements, le niveau d'endettement évolue en fonction des projets en cours. Ainsi, la répartition des financements au vu du niveau d'investissement peut être présentée par le graphique ci-dessous :



Ce graphique démontre la montée en puissance des investissements qui atteignent 118,4 M€ brut soit 79,7 M€ net au 31 décembre 2018. Ces immobilisations sont financées à hauteur de 58 % par emprunts, 22 % par subventions et 20 % par le capital social.

IV – Conventions réglementées à fin 2018 et faits marquants 2019 :

Rappel des conventions réglementées conclues et approuvées au cours des exercices précédents dont les effets perdurent au 31 décembre 2018 :

en €	
Associé	Compte courant d'associés
CEA	200 000
Crédit Agricole Aquitaine	151 000
Caisse d'Epargne Aquitaine PC	112 500,5
CCI Bordeaux	31 500
Région Nouvelle Aquitaine	3 270 000
Bordeaux Métropole	3 270 000
Département de la Gironde	817 413
Total	7 852 414

en €	
Associé	Avance remboursable
Bordeaux Métropole	2 956 000

Société	Bail professionnel
Association Laserie	Mise à disposition de locaux à titre gratuit jusqu'au 16/11/2020

A fin 2018, Bordeaux Métropole est le plus gros contributeur financier de la SEML RDL

L'année 2019 devrait connaître :

- la mise en place du financement à long terme de 46 M€ maximum auprès d'un pool bancaire constitué de la Caisse régionale de crédit agricole mutuel d'Aquitaine, la Caisse d'épargne et de prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, la Banque nationale populaire Paribas et la Société générale,
- et la signature concomitante à celle du contrat de financement, avec ce pool bancaire ainsi qu'avec le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine et Bordeaux Métropole, d'un contrat de subordination qui engage la SEML RDL à rembourser ce nouvel emprunt en priorité aux apports en compte courant d'associés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du rapport présenté par l'administrateur représentant Bordeaux Métropole au sein du conseil d'administration de la SEML RDL, au titre de l'exercice 2018.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 décembre 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 23 DÉCEMBRE 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 23 DÉCEMBRE 2019</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>le Vice-président,</p> <p>Monsieur Nicolas FLORIAN</p>
---	---